

Cote du document: EB 2019/127/R.34/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 d) iv) e)
Date: 12 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux
agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Numéro du projet: 2000002342

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoit Thierry
Chef de pôle et chargé de programme
téléphone: + 221 774509458
courriel: b.thierry@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	3
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	9
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	9
IV. Mise en œuvre	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
V. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VI. Recommandation	11
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre intégré des risques	
III. Cadre logique	

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays/Chargé de programme de pays	Benoit Thierry
Responsable technique du projet:	Jean Philippe Audinet
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Maam Suwadu Sakho-Jimbira
Juriste:	Sylvie Arnoux

Sigles et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
ODD	objectif de développement durable
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
SSE	Système de suivi-évaluation
UCP	Unité de coordination du projet

Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 16-05-2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Ministère des finances et du budget
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
Coût total du projet:	82,48 millions d'EUR (équivalant approximativement à 93,3 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	____45,86 millions d'EUR (équivalant approximativement à 51,9 millions d'USD)
Montant du financement du FIDA pour l'action climatique*:	5,9 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Prêt à des conditions particulièrement favorables
Cofinanceur:	Banque africaine de développement
Montant du cofinancement:	9,50 millions d'EUR (équivalant approximativement à 10,7 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur:	6,37 millions d'EUR (équivalant approximativement à 7,2 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	5,26 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,9 millions d'USD)
Déficit de financement:	15,49 millions d'EUR (équivalant approximativement à 17,5 millions d'USD)
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 62.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Contexte politique, économique et social. Quatrième économie de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a maintenu un bon niveau de croissance économique depuis 2012, avec une moyenne de 5,4% à la fin de 2017. Grâce à la hausse des investissements dans l'agriculture et les infrastructures, les projections situent cette croissance à 7% sur la période 2018-2020 et à 10% sur 2021-2024. Les efforts de redistribution des fruits de la croissance ont des retombées sur les conditions de vie de la population. Toutefois, avec un indice de développement humain qui le classe 164^e au plan mondial en 2018, le pays est appelé à améliorer la qualité de cette croissance afin qu'elle devienne plus inclusive.
2. Pas de pauvreté (objectif de développement durable 1 [ODD 1]) et faim "zéro" (ODD 2). Estimée à 16,2 millions d'habitants en 2019 (plus de 50% dans la tranche 15-35 ans), la population sénégalaise croît à un rythme annuel de 2,7%. Plus de la moitié (56%) vit en milieu rural, où la pauvreté est plus accentuée, avec une incidence estimée en 2011 à 57,1% contre 47% au plan national. Les bonnes performances de croissance ont permis, à partir de 2016, de réduire ce chiffre de 4 à 7%; les projections tablent sur une diminution encore plus rapide du taux de pauvreté qui tomberait à 31% d'ici à 2020 en raison de la croissance agricole.
3. Politiques et stratégies pour l'agriculture familiale, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le Plan Sénégal émergent 2035 définit les bases et les orientations principales pour traduire la vision de développement du pays. Ces orientations ont été développées dans des stratégies sectorielles dont: i) le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise¹; ii) la politique nationale de l'emploi (2017-2020)²; iii) la loi d'orientation sur la formation professionnelle et technique.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

4. Le pays est appelé à améliorer la qualité de sa croissance économique afin qu'elle soit plus inclusive et puisse contribuer à améliorer les indicateurs sociaux, car:
 - i) l'incidence de la pauvreté rurale reste élevée (57%) et affecte la sécurité alimentaire et la résilience des exploitations familiales agricoles et les ménages à faibles revenus;
 - ii) le taux d'emploi des jeunes est faible (38%) alors que de nouvelles cohortes de jeunes (160 000) arrivent sur le marché de l'emploi chaque année;
 - iii) le sous-emploi demeure particulièrement élevé en milieu rural (31%) et contribue à légitimer dans la conscience collective le phénomène de la migration et de l'exode rural.
5. Dans ce contexte, le Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi) se positionne comme une initiative de transformation rurale ciblant les jeunes ruraux exclus des processus de création de la richesse, faute d'emplois productifs et innovants dans le secteur agro-sylvopastoral et halieutique, et vise à leur permettre de devenir des entrepreneurs agricoles.

¹ Après une première période de mise en œuvre (2014-2017), le deuxième volet du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise est en attente d'adoption, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie agricole du PSE.

² La politique nationale de l'emploi est en attente d'adoption, ce qui limite la portée de sa mise en œuvre.

6. En matière de sécurité alimentaire, le Sénégal se classe 66^e sur 119 pays selon l'indice de la faim dans le monde (IFM 2018). Les résultats de l'enquête rurale sur l'agriculture indiquent qu'il faudrait porter une attention particulière à la région de Casamance où le projet sera mis en œuvre.
7. Questions relatives au genre et inclusion sociale³. L'indice d'inégalité de genre⁴ place le Sénégal au 124^e rang parmi 160 pays en 2017. Les obstacles à l'insertion des femmes dans le système productif ont trait à l'accès inégal aux facteurs de production, à la faible représentativité des jeunes femmes dans les instances de décision et à leur faible qualification. Le deuxième volet de la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (2016-2026) ainsi que la stratégie en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) contribuent à lever ces obstacles.
8. Personnes handicapées⁵. Dans la zone d'intervention du projet, la région de Ziguinchor enregistre le taux de prévalence le plus élevé (8,1%), alors que celles de Diourbel et Kaolack enregistrent les taux de prévalence les plus faibles (5%). La forme de handicap la plus répandue concerne les difficultés à marcher (1,5%). Ces limitations sont des contraintes à leur intégration professionnelle. Le Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi facilitera l'inclusion socioprofessionnelle de ces personnes en collaborant avec les structures possédant un savoir-faire en la matière.
9. Changements climatiques. Les terres agricoles, les sols et certains écosystèmes pâtissent des effets de la variabilité climatique. L'effet conjugué de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation des températures entraîne une réduction du couvert végétal, une érosion éolienne et hydrique, une dégradation des sols dénudés et une salinisation des terres du Nord vers le Sud.

Justification de l'intervention du FIDA

10. La grande majorité des ménages sénégalais (37%) place l'emploi des jeunes en tête des priorités d'investissement⁶, en particulier pour améliorer les conditions de vie des populations rurales.
11. À l'instar des autres pays de la sous-région, le problème de l'emploi des jeunes ruraux au Sénégal fait écho à celle du revenu décent. Cette question est au cœur du mandat du FIDA envers les jeunes et les expériences acquises⁷ par le Fonds en Afrique grâce aux projets⁸ révèlent que la solution passe par la construction d'un modèle économique qui s'attaque à la précarité et au sous-emploi qui poussent les jeunes vers l'exode et la migration.
12. L'objectif du Gouvernement sénégalais est d'améliorer les perspectives d'embauche, afin de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, par la promotion des investissements dans les secteurs à fort potentiel d'emplois dans les filières agro-sylvopastorales et halieutiques.
13. Toutefois, pour saisir ces possibilités en partant des aspirations des jeunes ruraux, il conviendrait de mettre en œuvre une approche intégrant de façon systémique:
 - i) la transformation des exploitations familiales dans le contexte d'une agriculture moderne tournée vers le marché;
 - ii) l'entrepreneuriat des jeunes ruraux;
 - iii) la

³ Lire la note détaillée sur le genre et l'inclusion sociale dans le manuel de mise en œuvre.

⁴ Source: Programme des Nations unies pour le développement - L'indice d'inégalité de genre reflète la perte de développement humain due aux inégalités femmes-hommes, notamment dans les trois dimensions suivantes: i) santé génésique, ii) autonomisation, iii) marché du travail.

⁵ Il s'agit des personnes à risque dans la population, concernées par l'un des six domaines fonctionnels que sont: voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. Agence nationale de la statistique et de la démographie / Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, 2013.

⁶ Référence au PSE selon lequel, après l'emploi des jeunes, les autres priorités concernent, dans l'ordre, la réduction des prix à la consommation (18,3%), la santé (17,0%) et l'éducation (12,4%).

⁷ Voir section B "Enseignements tirés de l'expérience" du présent document.

⁸ Le Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux au Mali, le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Cameroun, le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole à Madagascar et différentes expériences concernant les jeunes dans le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) et le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER).

formation professionnelle qualifiante; iv) les gisements d'emplois rémunérateurs pour les jeunes; v) la lutte contre les obstacles qui limitent l'accès aux facteurs de production dont l'accès à la terre, à l'information, au marché, au financement et aux services.

14. Le Projet mettra en œuvre cette approche, expérimentée avec succès par le FIDA en Afrique, en transformant l'exploitation familiale en entreprise agricole familiale, et le producteur en agripreneur maîtrisant tous les aspects de la chaîne de valeur.

B. Enseignements tirés de l'expérience

15. Les jeunes constituent une cible prioritaire. À la suite du PAFA, le PADAER et l'extension du Projet d'appui aux filières agricoles financés par le FIDA ont confirmé que l'appui aux jeunes ruraux allait nécessairement de pair avec une approche d'intervention holistique fondée sur un diagnostic approfondi et une analyse multi-contexte axée sur les possibilités qu'offre le secteur agricole et les aspirations des jeunes.
16. Les expériences du FIDA en Afrique⁹ révèlent que la garantie d'un revenu décent est une condition nécessaire pour motiver des jeunes à entreprendre des projets professionnels dans le secteur agro-sylvopastoral et halieutique.
17. En tirant les enseignements des interventions en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes ruraux dans le monde, la Déclaration de Yaoundé du 1^{er} mars 2019¹⁰ a mis l'accent sur le fait qu'il était important de: i) "rajeunir la communauté agricole" par la promotion de l'emploi des jeunes dans l'agriculture; ii) développer les capacités pour stimuler l'entrepreneuriat agropastoral chez les jeunes; iii) promouvoir l'innovation et intensifier l'utilisation des techniques de l'information et de la communication. Le Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi s'inscrit dans cet optique, s'inspire des expériences passées et contribuera également à produire des connaissances et savoirs. Ces savoirs seront mis à profit par ailleurs grâce au don régional du FIDA pour le développement d'outils visant à inciter les jeunes à s'engager dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire (2018-2021)¹¹.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

18. Conformément aux orientations stratégiques nationales pour le développement agricole, le projet s'inscrit dans le COSOP 2019-2024 et concourt aux ODD visant à réduire la pauvreté (ODD 1), éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité des sexes (ODD 5), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).
19. Objectif de développement et impacts. L'objectif du Projet est de promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables¹² dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques. Le Projet bénéficiera à 150 000 jeunes ruraux. Parmi eux, 45 000, dont 50% de jeunes femmes, seront insérés ou appuyés pour mener à bien une activité rémunératrice et durable dans les filières agro-sylvopastorales et halieutiques. À la fin du projet, 25 000 entreprises¹³ viables seront créées ou renforcées dans le secteur agro-sylvopastoral et halieutique, et offriront 35 000 emplois décents dont 50% au profit des jeunes femmes. De plus, par des activités de renforcement de capacités, le

⁹ En particulier au Mali, au Cameroun et à Madagascar.

¹⁰ Placé sous l'égide du FIDA, un sommet international de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes organisé à Yaoundé du 28 février au 3 mars 2019 a réuni plus de 500 participants de diverses entités et de divers horizons géographiques.

¹¹ Mise en œuvre par la Société de formation régionale au développement rural, cette initiative couvre les pays suivants: Cameroun, Madagascar, Mali, Nigéria et Sénégal.

¹² Une proportion de 80% des jeunes ruraux formés par le Projet adoptent des technologies et des pratiques de gestion appropriées et résilientes aux changements climatiques.

¹³ Entreprise s'entend ici au sens d'une activité économique ou d'une initiative rémunératrice soutenue par le Projet dans le secteur agro-sylvopastoral et halieutique.

Projet aura des retombées qualitatives sur la situation nutritionnelle du pays, qui est déjà la meilleure de l'Afrique de l'Ouest.

20. Le Projet interviendra dans quatre zones agroécologiques du Sénégal: les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale, et la basse et moyenne Casamance. Le groupe cible comprend: i) les jeunes âgés de 15 à 35 ans¹⁴ en quête d'une insertion économique; ii) les jeunes agripreneurs en activité. La stratégie de ciblage du Projet se veut inclusive et favorable à l'intégration économique et professionnelle des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, à l'instar des personnes handicapées. Elle tient également compte de la question de l'égalité femmes-hommes et facilitera une participation représentative des jeunes femmes dans les activités et les dispositifs de mise en œuvre. La finalité de la stratégie d'intervention est de créer un effet d'entraînement à partir de jeunes agripreneurs modèles.

B. Composantes, résultats et activités

21. Le Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi comprendra les composantes suivantes: i) développement d'activités économiques rentables; ii) renforcement des capacités et facilitation de l'insertion; iii) coordination et gestion.
22. Composante 1: développement d'activités économiques rentables. L'effet attendu de cette composante est que les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques. Le Projet contribuera à l'intégration des jeunes ruraux dans les marchés et à favoriser leur accès aux moyens de production, en fournissant un capital d'installation aux jeunes en formation-insertion et un crédit productif à ceux qui souhaitent développer une activité existante. Les jeunes recevront un appui qui les aidera à nouer des partenariats avec les organisations de producteurs, les organisations faitières, les interprofessions et d'autres opérateurs du secteur privé.
23. Composante 2: renforcement des capacités et facilitation de l'insertion. L'effet attendu est que les jeunes acquièrent les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités. Pour ce faire, le dispositif d'accompagnement des jeunes ruraux sera organisé en fonction de leurs profils et de leurs besoins. Le Projet établira un diagnostic des organisations locales pour la mobilisation des jeunes, recensera les jeunes ruraux intéressés par un projet professionnel en milieu rural, les accompagnera dans la préparation de microprojets et de plans d'entreprise et les accompagnera aussi pendant la mise en œuvre de ces derniers. En outre, il renforcera la qualité et la diversité des formations et contribuera ainsi au développement d'une offre de formation professionnelle durable.
24. Composante 3: coordination, gestion administrative et financière, et suivi-évaluation. Cette composante assurera la gestion administrative et fiduciaire du Projet en se concentrant sur les résultats et la transparence, coordonnera la mise en œuvre des activités menées sur le terrain avec l'équipe technique et les partenaires d'appui, et organisera le système de suivi-évaluation, des questions relatives au genre, de la gestion des savoirs et de la communication. Enfin, les activités du Projet seront reliées aux initiatives nationales, les données publiées et un site web créé, le but étant de renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Un mécanisme de surveillance par une tierce partie sera également établi.

¹⁴ La politique nationale en faveur des jeunes du Sénégal définit les jeunes comme les personnes âgées de 15 à 35 ans. L'Arrêté ministériel n° 3748 MFPTEOP-DTSS du 6 juin 2003, relatif au travail des enfants stipule (article premier) que l'âge d'admission au travail est fixé à 15 ans révolus.

C. Théorie du changement

25. Le Projet se présente comme une initiative de transformation rurale qui se propose de renforcer les initiatives agricoles des jeunes ruraux pour faire de ces derniers des agripreneurs modernes bénéficiant d'un revenu viable et durable.
26. Il vise à: i) lever les difficultés d'accès des jeunes à l'information et aux services d'orientation et de conseil; ii) lutter contre la faible qualification, les carences techniques et managériales des jeunes; iii) réduire les difficultés d'accès des jeunes aux services financiers qui émoussent leur engagement et limitent leurs ambitions, sans évoquer les contraintes foncières.
27. Ces difficultés: i) provoquent la migration et l'exode rural qui concourent au dépeuplement des zones rurales; ii) minent l'esprit d'entreprise, iii) renforcent le sous-emploi et le chômage.
28. Pour inverser ces effets néfastes, le Projet développera une approche de transition entrepreneuriale permettant de promouvoir: i) une insertion durable dans des métiers attractifs et rentables en milieu rural; ii) des partenariats avec le secteur privé pour la production et la mise en marché à des prix rémunérateurs; iii) des activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales; iv) des relations d'affaires avec les institutions financières et les technologies de l'information et de la communication pour développer les réseaux et la connexion des jeunes agripreneurs au monde.
29. La mise en œuvre de ces mesures, d'une part, conduira à l'inclusion économique et financière des jeunes ruraux et, d'autre part, contribuera à la réalisation des ODD 1,2,4,8 et 13.

D. Alignement, appropriation et partenariats

30. Le Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi contribuera à la réalisation des ODD précédemment mentionnés. Ces objectifs sont également dans le droit fil de ceux du PSE et du cadre stratégique du FIDA.
31. Appropriation. L'alignement avec les orientations nationales inscrit le Projet dans les priorités qui retiennent l'attention du Gouvernement. Celui-ci sera partie intégrante de la mise en œuvre à divers niveaux (central, déconcentré et décentralisé) à travers la tutelle, les services techniques et les collectivités locales. L'appropriation sera facilitée grâce à la participation de ceux-ci aux différentes instances de planification, s'agissant de l'exécution de certaines activités (soutenues par des conventions) et du suivi. Le système de suivi sectoriel comptabilisera les acquis du projet à titre de contribution à la réalisation des priorités du PSE.
32. Partenariats. La mise en œuvre du Projet s'inscrira dans les cadres de concertation existants, l'objectif étant d'assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout d'intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Par conséquent, le Projet participera aux sessions de planification conjointe dans les régions. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu tirée du PADAER et du deuxième volet du Projet d'appui aux filières agricoles pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du Projet et de ses bénéficiaires afin que les contraintes soient bien communiquées, analysées et aient fait l'objet de recherche de solutions participatives.
33. En lien avec l'objectif stratégique 3 du COSOP (participation à l'élaboration des politiques nationales), le FIDA et son bureau sous-régional utiliseront les résultats du Projet pour les mettre à l'échelle et inclure ces méthodes dans les politiques d'appui aux jeunes du pays. Ainsi, des partenariats pour la concertation sur les politiques sont définis par le COSOP qui encadre les espaces et les aspects

prioritaires de ce Projet. Le pôle Afrique de l'Ouest du FIDA approfondira la coopération avec les autres organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour favoriser une concertation sur les politiques plus cohérente et plus efficace. En outre, le pôle régional poursuivra sa coopération avec la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque mondiale en tant que de besoin.

E. Coût, avantages et financement

34. Les coûts totaux, calculés sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour les imprévus physiques et l'inflation, s'élèvent à 82,476 millions d'EUR. Les coûts de base sont de 78,729 millions d'EUR. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,633 million d'EUR et 3,115 millions d'EUR.
35. Le montant total du financement par le FIDA figure aux tableaux 1, 2 et 3.
36. Le déficit de financement, qui s'élève à 15,493 millions d'EUR, soit 18,8% du coût total, peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.

Coûts du projet

37. Les coûts de base par composante figurent au tableau 1.

Tableau 1
Coûts du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Composantes et sous-composante	FIDA		BAfD		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Développement d'activités économiques rentables												
Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés	2 857	38,5	3 026	40,8	952	12,8	-	-	591	8,0	7 425	9,0
Promotion des activités économiques et initiatives des agripreneurs	21 041	54,6	6 473	16,8	6 523	16,9	4 329	11,2	167	0,4	38 533	46,7
Sous-total	23 898	52,0	9 498	20,7	7 475	16,3	4 329	9,4	757	1,6	45 957	55,7
B. Renforcement des capacités et facilitation de l'insertion												
Formation et accompagnement des jeunes	15 901	57,1	-	-	6 000	21,6	927	3,3	5 011	18,0	27 838	33,8
Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes	1 296	61,5	-	-	432	20,5	-	-	379	18,0	2 108	2,6
Sous-total	17 198	57,4	-	-	6 432	21,5	927	3,1	5 390	18,0	29 946	36,3
C. Gestion et suivi-évaluation du Projet												
Coordination et gestion	4 067	74,3	-	-	1 356	24,8	-	-	48	0,9	5 471	6,6
Planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	692	62,8	-	-	231	20,9	-	-	179	16,2	1 102	1,3
Sous-total	4 759	72,4	-	-	1 586	24,1	-	-	227	3,5	6 572	8,0
Total	45 855	55,6	9 498	11,5	15 493	18,8	5 256	6,4	6 374	7,7	82 476	100,0

Tableau 2
Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépense	Prêt du FIDA		BAfD		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement												
A. Travaux/génie rural	3 876	28,3	9 498	69,4	168	1,2	-	-	148	1,1	13 690	16,6
B. Véhicules	208	75,0	-	-	69	25,0	-	-	-	-	277	0,3
C. Équipements et matériel	898	61,5	-	-	299	20,5	-	-	263	18,0	1 460	1,8
D. Formations et ateliers	14 591	59,1	-	-	5 059	20,5	585	2,4	4 442	18,0	24 677	29,9
E. Consultations	4 325	53,6	-	-	1 945	24,1	341	4,2	1 451	18,0	8 063	9,8
F. Biens, services et intrants	242	61,5	-	-	81	20,5	-	-	71	18,0	393	0,5
G. Dons et subventions	18 022	62,2	-	-	6 640	22,9	4 329	14,9	-	-	28 991	35,2
Total des dépenses d'investissement	42 160	54,4	9 498	12,2	14 261	18,4	5 256	6,8	6 374	8,2	77 550	94,0
II. Dépenses de fonctionnement												
A. Salaires et indemnités	2 718	75,0	-	-	906	25,0	-	-	-	-	3 625	4,4
B. Dépenses de fonctionnement	976	75,0	-	-	325	25,0	-	-	-	-	1 302	1,6
Total des dépenses de fonctionnement	3 695	75,0	-	-	1 232	25,0	-	-	-	-	4 926	6,0
Total	45 855	55,6	9 498	11,5	15 493	18,8	5 256	6,4	6 374	7,7	82 476	100,0

Tableau 3
Coûts du projet par composante (et sous-composante) et par année du projet
(en milliers d'EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Composante							
A. Développement d'activités économiques rentables							
Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés	247	1 847	2 454	2 032	484	361	7 425
Promotion des activités économiques et Initiatives des agripreneurs	2 648	11 815	12 219	8 049	2 970	831	38 533
Sous-total	2 894	13 662	14 673	10 082	3 454	1 192	45 957
B. Renforcement des capacités et facilitation de l'insertion							
Formation et accompagnement des jeunes	1 665	7 899	8 856	7 483	1 935	-	27 838
Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes	156	579	585	558	229	-	2 108
Sous-total	1 821	8 478	9 441	8 042	2 164	-	29 946
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet							
Coordination et gestion	1 248	839	851	841	839	852	5 471
Planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	293	118	177	124	127	263	1 102
Sous-total	1 541	957	1 029	965	966	1 115	6 572
Total	6 257	23 097	25 143	19 088	6 585	2 306	82 476

Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet

38. Financement parallèle envisagé avec la BAfD. L'expérience fait état d'une bonne coopération avec les projets de la BAfD au centre et au sud du Sénégal (notamment PADAER au niveau régional). La possibilité d'un partenariat entre le FIDA et la BAfD Sénégal, fondée sur des expériences réussies inter projets sur la période 2014-2018, a été envisagée dès 2017: l'opération agri-jeunes Tekki Ndawñi et le Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (BAfD) feront l'objet de financements parallèles; ils se complèteront sur le terrain et mutualiseront certaines de leurs interventions pour maximiser l'efficacité et l'efficience.
39. Les interventions menées dans le cadre du Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur sont évaluées à 9,5 millions d'EUR, équivalant à 10,7 millions d'USD, soit approximativement 11,5% des coûts totaux du Projet agri-jeunes. Elles porteront essentiellement sur les infrastructures de production. Ces investissements seront mis en valeur par le FIDA au moyen d'appuis à l'insertion massive des jeunes dans l'agriculture et de la facilitation de leur accès au marché.

Décaissement

40. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné auprès d'une banque de premier rang. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération, ouvert à Kaolack. Ce compte recevra les fonds selon les procédures de décaissement déterminées dans la Lettre à l'emprunteur. Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement sera élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement du FIDA et l'échéancier de mise œuvre des activités.

Résumé des avantages et analyse économique

41. Le taux de rentabilité interne économique du Projet est de 23,4%. Ce résultat lié à l'augmentation des revenus des agripreneurs est très satisfaisant et est renforcé par des bénéfices sociaux: nutrition, bien-être, résilience face aux effets des changements climatiques, effets induits des activités de renforcement des capacités, etc. L'analyse de sensibilité atteste également d'une bonne robustesse des résultats obtenus.

Stratégie de sortie et durabilité

42. La durabilité du Projet sera garantie par: i) l'intégration des jeunes ruraux dans les dynamiques des filières et une interaction durable avec les acteurs extérieurs; ii) la facilitation de l'accès et de la sécurisation foncière, la diffusion d'innovations et le soutien à l'adoption d'itinéraires techniques performants, l'appui-conseil spécialisé; iii) l'accompagnement des jeunes sur plusieurs cycles de production pour faciliter leur ancrage durable dans le tissu économique local et national, et réduire leur risque de faillite; iv) le développement d'une offre de formation professionnelle durable, diversifiée et de qualité pour les besoins des jeunes ruraux; v) le développement de la collaboration avec les organisations professionnelles pour la mobilisation du savoir-faire et de l'appui-conseil pour les jeunes, vi) le développement de partenariats avec les structures techniques déconcentrées, les collectivités locales ainsi que les agences de maîtrise d'ouvrage déléguée.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

43. Les risques les plus probables sont ceux liés à l'environnement de mise en œuvre, notamment une interprétation tendant à confondre le Projet avec d'autres programmes ou initiatives axés sur les jeunes aux approches et méthodes de travail différentes. Ces risques seront atténués par la mise en place rapide d'une importante campagne de d'information et de communication, d'une approche de ciblage inclusive, d'une approche de co-construction de la demande qui suscitera d'autres centres d'intérêt chez les jeunes ainsi que par la diffusion d'innovations qui permettront aux jeunes de se démarquer. La communication continue avec les services techniques pour lever les difficultés d'intervention du projet contribuera également à atténuer les risques.
44. Le cadré intégré de risques figurant en appendice II illustre les autres risques et leurs mesures d'atténuation.

B. Catégorie environnementale et sociale

45. Le Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi sera exposé à une série de risques liés au contexte des réformes sectorielles et institutionnelles, puis à des facteurs externes comme les fluctuations sur les marchés internationaux et les risques climatiques. Ces risques ont été identifiés et des mesures d'atténuation mises en place. Le Projet est classé en catégorie B du point de vue environnemental et social, et ses impacts environnementaux et sociaux devraient être moins négatifs.

C. Classement au regard des risques climatiques

46. Le Projet se classe dans la catégorie de risque climatique "élevé"; les technologies à promouvoir seront résilientes face aux changements climatiques, en ce qui concerne tant la variabilité des pluies exigeant de meilleures techniques de conservation de l'eau et d'irrigation que la désertification des zones septentrionales, qui entraîne une exigence plus grande de protection et de défense favorisée par les investissements agricoles des agripreneurs.

D. Soutenabilité de la dette

47. La croissance économique du Sénégal a été supérieure à 6% dans les trois dernières années et les perspectives économiques restent favorables à moyen terme. Toutefois, malgré cette croissance soutenue, le ratio dette/produit intérieur brut continue d'augmenter et la dégradation des termes de l'échange a orienté à la hausse les déficits budgétaire et courant.
48. Pour faire face au niveau élevé du service de la dette, la stratégie de gestion de la dette devra mettre l'accent sur un recours constant aux prêts consentis à des conditions favorables (source: Fonds monétaire international).

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

49. Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, qui en présidera le Comité national de pilotage. Celui-ci mandatera une unité de coordination et de gestion pour assurer l'exécution du Projet selon les principes de gestion axée sur les résultats, en s'appuyant sur les dispositifs opérationnels et dans le respect des procédures administratives, financières et de passation des marchés.
50. La mise en œuvre reposera sur: i) des partenariats institutionnels; ii) la délégation de la maîtrise d'œuvre par des conventions et contrats de performance avec des opérateurs techniques et des agences d'exécution spécialisées, des structures de formation, d'accompagnement et d'appui-conseil, des organisations non gouvernementales à ancrage local; iii) des partenariats stratégiques avec les organisations professionnelles des jeunes ruraux, les interprofessions, la chambre des métiers, la chambre de commerce, les institutions financières, etc.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

51. Sur le plan de la gestion fiduciaire, le risque global du projet est "élevé" au stade de conception, mais devient "moyen" avec les mesures d'atténuation. L'analyse du dispositif de la gestion financière du Projet montre que l'architecture préconisée répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (acquisition d'un logiciel de comptabilité, outils de gestion de la qualité et personnel expérimenté).
52. La passation des marchés sera régie par le code et les procédures en vigueur au Sénégal et acceptables au regard des principes du FIDA en la matière. Un plan de passation de marchés fondé sur le plan de travail et budget annuels sera élaboré chaque année. Ce plan précisera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc.
53. Gouvernance. La corruption dans le secteur public demeure un problème. Avec un score de 45 en 2018 et 2017, le pays a stagné au classement de l'indice de perception de la corruption de Transparency International en passant de la 66^e place en 2017 à la 67^e sur 180 en 2018.
54. Le Projet appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence: i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des organisations paysannes/de producteurs et des jeunes ruraux pour la mise en œuvre des plans d'entreprise des partenariats productifs; ii) à travers le dispositif de suivi du respect par les organisations paysannes de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus et, enfin, iii) par le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

55. Le système de suivi-évaluation sera développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. Le système de suivi-évaluation sera renforcé par le Programme de suivi et évaluation en milieu rural. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du projet.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

56. Le Projet innove à travers: i) sa stratégie de réponse globale fondée sur l'amélioration du revenu et le renforcement de la résilience des jeunes ruraux; ii) la promotion de modèles économiques pérennes adaptés aux situations des jeunes; iii) son approche inclusive qui renforce l'intégration, le leadership et l'engagement citoyen des jeunes ruraux dans les organisations professionnelles et dans les processus de développement économique et social. Un certain nombre d'innovations tirées des expériences positives acquises en Afrique seront mises à l'échelle, notamment l'établissement de partenariats effectifs avec les très nombreux projets axés sur les jeunes au Sénégal et l'appui aux pouvoirs publics s'agissant de mettre en place un programme national en faveur des jeunes ruraux.

Plans de préparation à la mise en œuvre et au démarrage

57. Plan de mise en œuvre. La préparation du projet anticipe les exigences légales qui souvent retardent le démarrage des activités, grâce aux fonds de démarrage, qui s'élèvent à 300 millions de francs de la communauté financière d'Afrique. L'objectif est que le Projet puisse satisfaire les conditions préalables au premier décaissement, pour permettre de maximiser le temps de déploiement des activités sur le terrain. La stratégie opérationnelle du Projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux: i) identification-orientation; ii) formation-renforcement projection économique; iii) financement-accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps: i) activités préparatoires et de lancement (année 1); ii) phase de déploiement (années 2 à 4); iii) phase de consolidation et d'achèvement (années 5 à 6).

Supervision, examen à mi-parcours et plan de clôture

58. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et le Gouvernement sénégalais. Ils réaliseront conjointement l'examen à mi-parcours à la fin de la troisième année. La mission d'achèvement, assortie d'un atelier de clôture, sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la clôture du Projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du Projet sur les groupes cibles, et permettra de capitaliser les expériences.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

59. Un accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur pour la mise en place du Projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs au Sénégal (Projet agri-jeunes Tekki Ndawñi). Un exemplaire de l'accord de financement négocié est joint à l'appendice I.
60. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
61. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

62. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quarante-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille euros (45 855 000 EUR équivalant à 51 900 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Accord de financement négocié

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

(Négociations conclues le 1^{er} août 2019)

Numéro du prêt: _____

Nom du projet: Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi), ("le Projet")

La République du Sénégal ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

PREAMBULE

A) ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) ATTENDU QUE l'Emprunteur entend obtenir de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt pour contribuer au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et la BAD;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de quarante-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille Euros (45 855 000 Euros).
2. Le prêt accordé à des conditions particulièrement favorables est exempt d'intérêt mais est assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné, libellé en francs CFA, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt, est ouvert au nom du Projet auprès d'une banque commerciale crédible. L'Emprunteur informera le Fonds des représentants autorisés à gérer le compte désigné.
7. Un compte d'opération, alimenté par le compte désigné, est ouvert à Kaolack. Le compte sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le Responsable administratif et financier du Projet.
8. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant total de 6 374 000 Euros, sous forme d'exonération de taxes.

Section C

1. Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'équipement rural est l'agent principal du Projet en tant que tutelle technique.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions de la Section 8.03 alinéas b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'accord sera régie par le code et les procédures en vigueur au Sénégal et acceptables au regard des principes du Fonds en la matière. Un plan de passation des marchés basé sur le Programme de travail et budget annuel (PTBA) sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation des marchés, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du Projet.

Section E

Les éléments décrits à l'Annexe 3 constituent des causes de suspension additionnelle à celles prévues dans les Conditions Générales.

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux retraits, additionnelles aux conditions prévues dans les Conditions Générales:

- a) le Comité national de pilotage (CNP) et l'Unité de coordination du Projet (UCP) sont créés par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture et de l'équipement rural;
- b) les huit Comités régionaux de planification (CRP) sont créés par arrêtés des Gouverneurs des régions bénéficiaires;
- c) le compte désigné, le compte d'opération et un sous compte d'opération au niveau de chaque antenne sont ouverts et les signataires sont désignés;
- d) le personnel clé est recruté (Coordonnateur, Responsable administratif et financier [RAF] et le Responsable du suivi-évaluation);
- e) la version préliminaire du Manuel des procédures administratives, financières et comptables et le Manuel des opérations sont soumis au FIDA;
- f) le Projet est inscrit au programme d'investissement public.

2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

(nom du Représentant autorisé)
(titre)

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. Zone d'intervention du Projet. Le Projet interviendra dans 4 zones agro écologiques du Sénégal comprenant les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale, la basse et moyenne Casamance dans lesquelles il développera des partenariats avec des programmes existants.

2. Population cible. Le Projet cible les jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans issus d'exploitations familiales et des ménages ruraux à faibles revenus. Ce groupe cible comprend les jeunes en quête d'une insertion économique avec ou sans niveau d'instruction ou de formation et les jeunes agripreneurs en activité, avec ou sans formation de base, exerçant une activité économique agro-sylvopastorale et halieutique et/ou une activité connexe. Le groupe cible inclut également des jeunes ruraux apprentis, orphelins, handicapés, etc. vivant dans des familles ou centres d'accueil spécifiques.

3. Finalité. Le Projet vise à renforcer les initiatives agricoles des jeunes ruraux exclus des processus de création de richesse, faute d'emplois productifs et innovants dans le secteur agro-sylvopastoral et halieutique, pour en faire des agripreneurs bénéficiant d'un revenu viable et durable.

4. Objectif. L'objectif du Projet est de promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques.

5. Composantes. Le Projet s'articule autour de trois composantes ci-après:

Composante 1: Développement d'activités économiques rentables. L'effet attendu par cette composante est que les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques. La composante est organisée en deux sous-composantes: a) intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés; et b) promotion des activités économiques et initiatives entrepreneuriales. Le Projet aidera l'intégration des jeunes ruraux dans les marchés ainsi que leur accès aux moyens de production en fournissant un capital d'installation aux jeunes en formation-insertion et un crédit productif pour développer une activité existante. Les jeunes seront appuyés pour construire des partenariats avec les organisations de producteurs, les faïtières et les interprofessions, et avec d'autres opérateurs du secteur privé. Ils bénéficieront de facilités afin de leur permettre de: a) moderniser les techniques de production et de transformation, b) conquérir des marchés de niche (marchés locaux, agriculture biologique, marchés sous régionaux et internationaux); et c) tirer profit des nouvelles technologies d'information et de communication.

Composante 2: Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion. L'effet attendu est que les jeunes acquièrent les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités. Pour ce faire, un dispositif d'accompagnement pour environ 50 000 jeunes ruraux sera organisé en fonction de leurs profils et leurs besoins. La composante 2 est organisée en deux sous-composantes: a) formation et accompagnement des jeunes ruraux; et b) renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux. Le Projet établira un diagnostic des organisations locales pour la mobilisation des jeunes, identifiera les jeunes ruraux intéressés à établir un Projet professionnel en milieu rural, les accompagnera dans la préparation de microprojets et de plans d'affaires et offrira également un accompagnement à leur réalisation. En outre, le Projet renforcera la qualité et la diversité des formations et contribuera ainsi au

développement d'une offre de formation professionnelle durable, diversifiée et de qualité pour les besoins des jeunes ruraux.

Composante 3: Coordination, gestion administrative et financière, et suivi-évaluation. Cette composante assurera la gestion administrative et fiduciaire du Projet en se focalisant sur les résultats et la transparence, coordonnera la mise en œuvre des activités menées sur le terrain avec l'équipe technique et les partenaires d'appui, et organisera le système de suivi-évaluation, du genre, de la gestion des savoirs et de la communication. Enfin, Agri-Jeunes Tekki Ndawñi reliera les activités du Projet aux initiatives nationales, publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le Projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. Organisation et gestion du projet. Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'équipement rural assure la tutelle technique du projet. Il mettra en place un Comité national de pilotage (CNP) et une unité de coordination du Projet (UCP).

6.1. Comité national de pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministre chargé de l'agriculture et de l'équipement rural. Le CNP sera composé des représentants des ministères en charge de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'élevage, des pêches, de l'environnement, du commerce et des PME, du développement industriel et des PMI, du genre, de l'économie, du plan et de la coopération, des finances et du budget et des collectivités territoriale, des organisations de jeunes ruraux, des faitières d'organisations professionnelles et agricoles et plateformes agroalimentaires (et leurs composantes "jeunes"), des interprofessions des filières, de l'Office national de formation professionnelle, du Conseil national de la jeunesse, de l'Agence nationale du Conseil agricole et rurale, de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes, de la Chambre des métiers, de l'Association nationale des maires et des institutions financières partenaires. Au sein du CNP sera érigée une cellule technique avec un effectif limité ayant pour mandat d'examiner le PTBA avant approbation, d'analyser les rapports d'activités et de préparer les questions d'ordre stratégique à discuter au cours des sessions.

6.2. Unité de coordination du Projet. La coordination du Projet sera assurée par une unité de coordination et de gestion (UCP). Elle assurera la coordination des activités du projet, la gestion financière, fiduciaire, administrative, la préparation des PTBA, le suivi-évaluation des activités et la gestion des savoirs. Elle sera basée à Kaolack et aura deux antennes qui seront installées à Louga et à Ziguinchor.

L'UCP comprendra un Coordonnateur, un Responsable administratif et financier (RAF), un Responsable de la passation des marchés (RPM), un Responsable suivi-évaluation également en charge de la gestion des savoirs (RSE), un spécialiste en inclusion sociale et genre, un spécialiste formation/insertion, un ingénieur polyvalent, un spécialiste entrepreneuriat rural, un comptable, un assistant comptable/secrétaire et du personnel d'appui. Le personnel des antennes comprend un chef d'antenne, un technicien polyvalent, un assistant en suivi-évaluation, un assistant comptable et du personnel d'appui.

7. Mise en œuvre du projet et partenariat.

7.1. Partenaires stratégiques. Le projet fera appel à des partenaires stratégiques, tels que les Directions régionales du développement rural, les Services régionaux de l'élevage, les Agences régionales de développement (ARD), les Comités interrégionaux de planification (CIRP), les collectivités territoriales décentralisées (Conseils départementaux et communaux), des représentants du secteur privé, les organisations paysannes de producteurs, les organisations interprofessionnelles et organisations professionnelles des

jeunes ruraux, les centres de formation professionnelle privés et publics, les associations culturelles et sportives, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal (CNCR), le Collège des jeunes du CNCR, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), les CDEPS (Centre Départemental d'éducation Populaire et Sportive), les Chambres consulaires et les Services régionaux de planification pour la mise en œuvre des activités.

Les partenaires stratégiques seront chargés: a) de l'appui-conseil dans la mesure où leurs effectifs et leurs compétences le permettront; b) de la diffusion des informations et de la sensibilisation des jeunes ruraux; c) de l'appui à l'amorçage des activités économiques des jeunes ruraux, et du renforcement des capacités productives et partenariales; d) de l'appui en matière d'orientation et de formation des jeunes; et e) du suivi et du contrôle de l'exécution des activités.

7.2. Partenariat avec les institutions de financement et les Chambres consulaires. Le Projet développera des partenariats avec les institutions de financement afin de faciliter le financement des jeunes agripreneurs. Le Projet aidera les institutions financières à développer des mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole. Le Projet développera également un partenariat avec les Chambres consulaires pour faciliter l'identification des opérateurs privés et le développement des réseaux et partenariats commerciaux avec les opérateurs privés et d'autres organisations internationales, dont la BAD, et s'efforcera de travailler en collaboration avec d'autre projets.

Le projet conclura avec ces partenaires des conventions de partenariat, basées sur des objectifs de performance qui seront soumises au FIDA pour approbation avant la signature.

7.3. Prestataires de services privés. Des prestataires de services privés seront chargés de la fourniture de tous les autres biens et services. Ils seront recrutés selon les procédures du Projet, soit en contrat court terme pour des prestations ponctuelles, soit dans le cadre de conventions de partenariat pour des interventions plus systématiques. Ils seront formés sur les stratégies de ciblage et genre du Projet et seront responsables de l'exécution des travaux qui leur seront confiés.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	3 490 000	100% HT et hors contribution de la BAD
II. Équipements et Matériels	1 210 000	100% HT
III. Formations et Ateliers	17 025 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
IV. Financement des sous projets	16 220 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	3 325 000	100%
Non alloué	4 585 000	
TOTAL	45 855 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses relatives à la catégorie II - Équipements et Matériels, incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux biens, services et intrants.

ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - Formations et Ateliers, incluent également les dépenses liées aux consultants.

iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Salaires et Indemnités, incluent également les dépenses liées aux coûts de Fonctionnement

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués pour couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories II. Équipements et Matériels, III. Formations et Ateliers et V. Salaires et indemnités, encourus avant que les conditions générales préalables aux retraits ne soient satisfaites, ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 153 000 Euros.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. Suivi-évaluation et gestion des savoirs. Le Système de suivi-évaluation sera réalisé selon le schéma de gestion axée sur les résultats. Il sera conforme aux exigences du gouvernement et du FIDA et utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du Projet. Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du Projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Projet. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le Projet s'assurera de prévoir les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées chacune par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du Projet. Ledit plan précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement pour un public au niveau local, national et international.

2. Sélection et recrutement du personnel du Projet. La sélection et le recrutement du personnel du Projet se feront sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, sur la base de contrats, dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet et dont le renouvellement sera fondé sur des évaluations annuelles de performances. À compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du Coordonnateur et le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

3. Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP). L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

4. Logiciel comptable. Un Logiciel comptable, dûment paramétré, est mis en place dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement. Les transactions du compte désigné seront auditées pendant la première mission d'audit externe et les documents justificatifs originaux seront revus par le FIDA à l'occasion de la première mission de supervision du Projet.

Cadre intégré des risques

<i>Catégories de risques</i>	<i>Risques</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation/ commentaires</i>
Réformes institutionnelles et stratégies sectorielles	Lenteur dans le transfert des compétences et des moyens nécessaires à la bonne opérationnalisation de l'Acte III de la décentralisation, susceptible d'affecter l'implication des collectivités territoriales dans les processus d'appui aux jeunes ruraux	Modéré	Modéré	Identification d'axes spécifiques de collaboration liés aux compétences effectivement transférées
	Retard persistant dans la validation et la mise en œuvre du deuxième volet du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise	Modéré	Modéré	Alignement des investissements et appuis prévus sur les priorités du PSE
Mise en œuvre: approche stratégique, technique et opérationnelle	Perception biaisée de l'approche et de la stratégie du Projet agricoles <i>Tekki Ndawñi</i> et similarité inopportune avec des initiatives de promotion de l'emploi des jeunes utilisant des méthodes différentes voire contradictoires	Élevé	Modéré	Stratégie de communication externe à travers les cadres de concertation, les dispositifs de contacts et d'échanges avec les groupes cibles, les acteurs institutionnels aux niveaux déconcentrés et décentralisés, etc.
	Risques réputationnels pour le FIDA et son portefeuille	Modéré	Modéré	Respect des orientations du COSOP, mise en œuvre centrée sur les avantages relatifs du FIDA en matière de ciblage, de promotion des jeunes ruraux, des questions relatives au genre, etc.
	Biais de ciblage et capture des richesses par les élites	Élevé	Élevé	Formation des bénéficiaires sur les principes et les critères de ciblage et application rigoureuse desdits principes, suivi à travers mécanismes de gestion des plaintes, dispositifs d'appui, système de suivi-évaluation
	Congestion de certains secteurs d'activité lié à une réplique excessive d'expériences réussies	Élevé	Modéré	Ciblage économique, approche de co-construction de la demande, diffusion d'innovations
	Abandon et détournement motivés par la tentation de l'émigration ou de l'exode rural dans certaines zones	Élevé	Modéré	Renforcement de l'attractivité des métiers ruraux, orientation vers des projets visant une forte rentabilité, autonomie financière
	Aversion pour le risque des institutions financières par rapport aux jeunes agripreneurs et à leurs secteurs d'activités	Modéré	Élevé	Mise en place de mutuelles de cautionnement, promotion de l'assurance agricole, développement de produits financiers spécifiques
	Offre de formation insuffisamment réactive aux besoins des jeunes ruraux ou trop peu qualifiante	Modéré	Élevé	Renforcement des capacités des opérateurs, mobilisation d'une équipe d'experts spécialisés pour des besoins spécifiques
	Risques liés aux contraintes administratives internes des partenaires institutionnels	Modéré	Modéré	Partenariats tenant compte des moyens et des modalités opérationnelles nécessaires pour lever les difficultés pressenties (moyens, procédures, etc.)
	Retard ou défection dans le partenariat pour la réalisation des périmètres maraichers dans le cadre du Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur	Modéré	Élevé	Options alternatives: i) autres projets; ii) autres sources de cofinancement; iii) prochain cycle d'allocation des ressources du FIDA pour le Sénégal, concertations

<i>Catégories de risques</i>	<i>Risques</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation/ commentaires</i>
				périodiques entre FIDA et la BAfD sur l'état d'avancement de la collaboration entre les deux projets
Gestion financière	Risque de gestion financière	Élevé	Modéré	Autonomie de gestion de l'unité de coordination du projet (UCP) et recrutement de personnel compétent; suivi conjoint du Gouvernement (Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et Ministère des Finances) et du FIDA, audits annuels externes, suivi et contrôle régaliens
Passation des marchés	Lenteur administrative dans le traitement des dossiers de passation de marché	Élevé	Modéré	Recrutement d'un spécialiste en passation de marchés qui collaborera étroitement avec les structures des pouvoirs publics en la matière
Risques environnementaux et sociaux	Impacts négatifs sur le plan environnemental et social	Modéré	Modéré	Sensibilisation des jeunes agripreneurs aux risques environnementaux, intégration de mesures appropriées dans les plans d'entreprise; promotion du marché bio, de l'utilisation de l'énergie solaire, etc. élaboration PGES
Risque climatique	Déficits pluviométriques	Élevé	Élevé	Étude climat et vulnérabilité des filières, renforcement mesures d'atténuation PGES

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{15&16}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée								
Agri-jeunes <i>Tekki Ndawñi</i>	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages (1.b)	0	200 000	500 000	Système de suivi-évaluation (SSE) du projet	Trimestrielle	UCP	
	Nombre correspondant de ménages bénéficiaires (1.a)	0	20 000	50 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le Projet ^{*17}	0	20 000	50 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
Objectif général								
Contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des jeunes ruraux et à la réduction de la pauvreté rurale	1. Nombre de jeunes ruraux bénéficiaires d'une mobilité économique ^{*18}	0	15 000	45 000	Enquête de référence, évaluation de l'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA et Gouvernement	Environnement macroéconomique favorable, suivi sectoriel de la mise en œuvre des orientations pour la promotion de l'emploi des jeunes ruraux
Objectif de développement du Projet								
Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus	2. Nombre de jeunes ruraux bénéficiant des activités de sensibilisation-orientation	0	90 000	150 000	SSE du projet	Années 1, 3 et 6	UCP	Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche holistique du projet pour des
	3. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées	0	1	2		Années 1, 3 et 6	UCP	

¹⁵ Désagrégés par sexe et par âge (femmes, hommes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible

¹⁶ Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO ex-SYGRI)

¹⁷ Dont bénéficiaires femmes/hommes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des interventions axées sur la nutrition

¹⁸ Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité du régime alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, avril 2017)

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{15&16}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques	aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification							interventions coordonnées
	4. Nombre d'emplois ruraux décents et durables créés ou renforcés	0	15 000	35 000	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	UCP, sous-traitants	
Effet direct 1: Les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques	5. Nombre d'entreprises ou d'activités économiques viables créées ou renforcées	0	10 000	25 000	Enquêtes spécifiques	Annuelle à partir de l'année 3	UCP	Levée des obstacles externes qui limitent l'accès des jeunes ruraux aux opportunités dans les filières de croissance et de création de richesses
	6. Pourcentage de jeunes soutenus par le projet déclarant une augmentation de leur profit d'au moins 30%* (2.2.2)	0	75%	85%		Annuelle	UCP, prestataires	
Produit 1.1: Les jeunes agripreneurs sont intégrés au marché	7. Pourcentage de jeunes agripreneurs commercialisant leurs produits à travers les partenariats ou contrats avec les organisations paysannes, plateformes et opérateurs privés	0	50%	80%	SSE du projet	Semestrielle	UCP	Ouverture des organisations paysannes à la promotion du statut économique et du leadership des agripreneurs dans les filières
	8. Nombre de centres d'appui à la commercialisation réhabilités ou construits* (2.1.6)	0	66	100	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	9. Nombre de partenariats conclus au niveau des marchés émergents	0	16	20	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
Produit 1.2: Les activités économiques des jeunes ruraux sont financées	10. Nombre de jeunes financés	0	20 000	45 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP	Constituants des K7 disponibles auprès des fournisseurs nationaux, bonne qualité des plans d'entreprise et solvabilité des agripreneurs
	11. Nombre de jeunes agripreneurs ayant accès aux services financiers* (1.1.5)	0	9 000	15 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP, institutions financières partenaires	
Effet direct 2: Les jeunes ruraux ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités	12. Pourcentage de jeunes ruraux bénéficiaires déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques de gestion appropriées* (1.2.3)	0	35%	80%	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Offre nationale de formation, appui-conseil et accompagnement modulable
Produit 2.1: Les capacités techniques, d'organisation et de gestion des jeunes sont	13. Nombre de jeunes formés aux pratiques et techniques de production, d'organisation et de	0	20 000	50 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP	

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{15&16}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
renforcées	gestion* (1.1.4)							
	14. Nombre d'initiatives de jeunes agripreneurs adoptant des technologies vertes, adaptées aux changements climatiques	0	1 500	5 000	SSE du projet	Annuel	UCP	
Produit 2.2: L'offre de formation et d'appui-conseil aux jeunes ruraux est adaptée	15. Nombre de centre de formation renforcés	0	3	8				
	16. Nombre de formateurs, conseillers et tuteurs formés	0	40	100	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	17. Nombre de nouveaux référentiels développés	0	3	8	SSE du projet	Semestrielle	UCP	